



LE MUNING

Bulletin municipal juillet - décembre 2020

Directeur de la publication : Frédéric BRUNETEAU

Comité de rédaction : Estelle LORET, Florentin PINEAUD, Sandra REGNIER

Conception et impression : Imprimerie Actiade, 8 route des vignes, ZA la Sauzaie, Fontcouverte

Si vous souhaitez suggérer des idées pour le prochain bulletin : mairie@lemung.fr

LE MOT DU MAIRE



Chères Méléduuniennes, chers Méléduuniens,

Lors des élections municipales du 15 mars 2020 la liste d'intérêts communs : «Le Mung : vers une commune nouvelle» a été élue. Le samedi 23 mai, le nouveau conseil municipal se réunissait pour la première fois afin de procéder à l'élection du maire et des adjoints. L'assemblée délibérante m'a élu maire et a nommé deux adjoints à mes côtés : Aurélie Roy et Alain Yonnet.

Alors que nous traversons une période inédite et difficile, nos pensées vont à celles et ceux qui ont été touchés de près ou de loin par l'épidémie de Covid-19. Dans cette situation, il est important que les collectivités soient au plus proche des citoyens, qu'elles impulsent une reprise de la vie en général, même si nous savons que ces derniers mois passés au ralenti vont impacter une partie de nos projets et de notre quotidien.

Nous tenons par la présente à saluer notre secrétaire et nos deux agents d'entretien qui ont continué d'œuvrer pendant toute cette période afin de garantir la continuité du service public.

Mon équipe et moi même allons mettre notre dynamisme et notre connaissance au profit de notre commune.

Vous remerciant de la confiance que vous avez accordé à notre équipe, soyez assurés que nous serons pleinement mobilisés pour le développement harmonieux de « Le Mung » et le bien-être de ses habitants.

Le Maire, Frédéric Bruneteau

L'équipe municipale



1	Frédéric BRUNETEAU	6, chemin des grands bois LES TARTRES	Maire, membre de l'ensemble des commissions	Délégué titulaire à la CDC et à EAU17
2	Aurélié ROY	1, chemin des chats LES TARTRES	Première adjointe, membre des commissions « finances », « éducation et sociale » (titulaire), « fêtes et cérémonies » (titulaire), « liste électorale », « location et salle des fêtes », « gestion du personnel », « géo coaching » (suppléante)	Déléguée suppléante à la CDC et à Soluris
3	Alain YONNET	3, impasse de la fontaine LA PORCHINIÈRE	Deuxième adjoint, membre des commissions « finance », « voiries communales » (titulaire), « fêtes et cérémonies » (suppléant), « fleurissement » (titulaire), « illuminations de Noël » (titulaire), « locations et salle des fêtes », « géo coaching » (titulaire), « gestion du personnel »	Délégué titulaire au syndicat de la voirie, et suppléant au SDEER
4	Rodolphe BERTRAND	25, rue des jardins LES MONNEREAUX	Membre de la commission « voiries communales » (suppléant)	Délégué titulaire au SDEER, et suppléant au syndicat de la voirie
5	Pascal BOBRIE	5, le clos des Salicaires CHAUD-BOIS	Membre de la commission « associations, cadre de vie, culture et patrimoine » (titulaire), « illuminations de Noël » (suppléant)	
6	Thibaud JOLLY	12, chemin des vignes LES GRANDES MAISONS	Membre des commissions « voiries communales » (suppléant), « environnement et eau » (titulaire), « fleurissement » (suppléant), « illuminations de Noël » (suppléant)	Délégué titulaire à la SMCA
7	Estelle LORET	3, chemin des grands bois LES TARTRES	Membre de la commission « communication » (suppléante)	
8	Florentin PINEAUD	67, route de Geay LA LANÇONNIÈRE	Membre des commissions « finances », « environnement et eau » (suppléant), « associations, cadre de vie, culture et patrimoine » (suppléant), communication (titulaire)	Délégué titulaire à Soluris, suppléant à la SMCA
9	Christine RATEAUD	9, rue des Bateliers LE PORT	Membre de la commission « finances »	
10	Sandra REGNIER	2, rue des Bateliers LE PORT	Membre de la commission « communication » (suppléante)	
11	Fabienne RICHAUDEAU	44, route de Geÿ LA MAISON MICHEL	Membre de la commission « éducation et sociale » (suppléante), « associations, cadre de vie, culture et patrimoine » (suppléante)	Déléguée suppléante à Soluris

Les réunions du Conseil municipal

Réunion du 4 février 2020

- **Convention SPA**

Monsieur le Maire rappelle que lors de son assemblée du 16 décembre dernier, les conseillers communautaires de Vals de Saintonge ont décidé de ne pas reconduire le financement de la convention fourrière avec la SPA de Saintes.

A compter du 1^{er} janvier 2020, le financement du ramassage des animaux errants devra donc être assuré par la commune. La formule retenue est celle « tout compris » (déplacement de la SPA et prise en charge de l'animal en fourrière pour 0.46 € par habitant) pour un coût global de 152 €.

- **Approbation du PLU**

Dans son rapport et ses conclusions, le commissaire enquêteur a émis un avis favorable au projet d'élaboration du Plan Local d'Urbanisme. Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide à l'unanimité des votants d'approuver le projet d'élaboration du Plan Local d'Urbanisme de l'ensemble de la commune.

Réunion du 21 février 2020

- **Election du maire**

La séance est ouverte sous la présidence de Monsieur MOUNIER Bruno, le plus âgé des membres du Conseil Municipal. La candidature suivante est présentée : Monsieur RENAULT Daniel. Le Président invite le conseil à procéder, au scrutin secret et à la majorité des suffrages, à l'élection du Maire.

Monsieur RENAULT Daniel ayant obtenu la majorité absolue, a été proclamé Maire.

- **Détermination du nombre d'adjoints**

Le Conseil Municipal décide à l'unanimité des membres présents, la création de 1 poste d'adjoint au maire.

- **Election de l'adjoint**

Le Maire invite les membres du conseil municipal à procéder, à scrutin secret et à la majorité absolue des suffrages, à l'élection d'un adjoint. Monsieur Frédéric BRUNETEAU ayant obtenu la majorité absolue, a été proclamé premier adjoint au maire.

Réunion du 3 mars 2020

- **Vote du compte administratif commune 2019**

Les membres du Conseil Municipal réunis sous la présidence de M. MOUNIER Bruno, doyen d'âge, délibérant sur le compte administratif de l'exercice 2019 dressé par M. Jean-Louis RICHAUDEAU, Maire :

1° lui donnent acte de la présentation faite du Compte Administratif, lequel peut se résumer ainsi :

	FONCTIONNEMENT	INVESTISSEMENT
Recettes 2019	213 177.72 €	59 148.46 €
Dépenses 2019	153 480.99 €	80 176.03 €
Total année 2019	59 696.73 €	- 21 027.57 €

2° arrêtent les résultats définitifs tels que résumés ci-dessus.

- **Vote du compte de gestion commune 2019**

Le Conseil Municipal, après avoir entendu et approuvé le compte administratif de l'exercice 2019 :

1° Statuant sur l'ensemble des opérations effectuées du 1^{er} janvier 2019 au 31 décembre 2019, y compris celles relatives à la journée complémentaire ;

2° Statuant sur l'exécution du budget de l'exercice 2019 ;

3° Statuant sur la comptabilité des valeurs inactives ;

Déclare que le compte de gestion dressé pour l'exercice 2019 par le Receveur, visé et certifié conforme par l'ordonnateur, n'appelle ni observation ni réserve de sa part.

- **Affectation du résultat 2019**

Le Conseil Municipal, après avoir approuvé, le compte administratif 2019, décide à l'unanimité, l'affectation du résultat de l'exercice 2019 comme suit :

- Affectation au 001, déficit d'investissement : 21 027.57 €
- Affectation au 002, excédent de fonctionnement reporté : 59 696.73 €

- **Lotissement compte administratif 2019**

Les membres du Conseil Municipal réunis sous la présidence de Monsieur MOUNIER Bruno délibérant sur le compte administratif de l'exercice 2019 dressé par M. Jean-Louis RICHAUDEAU, Maire, après s'être fait présenter le Budget Primitif et les décisions modificatives de l'exercice 2019 :

1° lui donnent acte de la présentation faite du Compte Administratif, lequel peut se résumer ainsi :

	FONCTIONNEMENT	INVESTISSEMENT
Recettes 2019	256 276.21 €	397 412.06 €
Dépenses 2019	328 097.82 €	407 292.35 €
Total année 2019	71 821.61 €	9 880.29 €

2° arrêtent les résultats définitifs tels que résumés ci-dessus.

- **Lotissement compte de gestion 2019**

Le Conseil Municipal, après avoir entendu et approuvé le compte administratif de l'exercice 2019, déclare que le compte de gestion dressé pour l'exercice 2019 par le Receveur, visé et certifié conforme par l'ordonnateur, n'appelle ni observation ni réserve de sa part.

- **Lotissement affectation du résultat 2019**

Le Conseil Municipal, après avoir approuvé, le compte administratif 2019, décide à l'unanimité, l'affectation du résultat de l'exercice 2019 comme suit :

- Affectation au 001, déficit d'investissement reporté : 9 880.29 €
- Affectation au 002, excédent de fonctionnement reporté : 71 821.61 €

*

Réunion du 23 mai 2020

- **Élection du Maire**

La séance est ouverte sous la présidence de Monsieur YONNET Alain, le plus âgé des membres du Conseil Municipal. Au premier tour de scrutin, Monsieur BRUNETEAU Frédéric ayant obtenu la majorité absolue, a été proclamé Maire.

- **Élection des adjoints**

Le maire invite les membres du conseil municipal à procéder, à scrutin secret et à la majorité absolue des suffrages, à l'élection des 2 adjoints.

Election du premier adjoint :

Les candidats sont les suivants :

- RICHAUDEAU Fabienne
- REIGNER Sandra
- ROY Aurélie
- YONNET Alain.

Au premier tour de scrutin, a obtenu :

- RICHAUDEAU Fabienne : 2 voix
- REIGNER Sandra : 2 voix
- ROY Aurélie : 6 voix
- YONNET Alain : 1 voix.

Madame ROY Aurélie ayant obtenu la majorité absolue, a été proclamé Première adjointe au maire.

Election du deuxième adjoint :

Les candidats sont les suivants :

- RICHAUDEAU Fabienne
- REIGNER Sandra
- YONNET Alain.

Au premier tour, ont obtenu :

- RICHAUDEAU Fabienne : 3 voix
- REIGNER Sandra : 2 voix
- YONNET Alain : 6 voix.

Monsieur YONNET Alain ayant obtenu la majorité absolue, a été proclamé Deuxième adjoint au maire.

- **Délégués aux syndicats**

Monsieur le Maire demande si des conseillers seraient intéressés pour siéger dans les assemblées des différents syndicats.

Syndicat voirie :

Monsieur YONNET Alain représentant titulaire et Monsieur BERTRAND Rodolphe représentant suppléant.

Syndicat Électrification :

Monsieur BERTRAND Rodolphe représentant titulaire et Monsieur YONNET Alain représentant suppléant.

Eau 17 :

Monsieur BRUNETEAU Frédéric est désigné comme représentant au syndicat.

Soluris :

Monsieur PINEAUD Florentin est désigné comme représentant au syndicat.

Syndicat Mixte Charente Aval :

Monsieur JOLLY Thibaud est désigné en qualité de référent communal titulaire et Monsieur PINEAUD Florentin en qualité de référent communal suppléant.

- **Questions diverses**

Commission « finances » : les représentants de cette commission sont Frédéric BRUNETEAU, ROY Aurélie, YONNET Alain, RATEAUD Christine et PINEAUD Florentin.

*

Réunion du 13 juin 2020

- **Constitution de la CCID**

Monsieur le Maire informe le conseil que suite à l'installation du Conseil Municipal et sur demande de Monsieur le Directeur des Services Fiscaux, la Commission Communale des Impôts Directs doit être constituée.

Il est demandé au conseil de donner douze noms pour les membres titulaires et douze noms pour les membres suppléants parmi lesquels seront désignés les six membres titulaires et les six membres suppléants de la Commission Communale des Impôts Directs.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, dresse la liste de vingt-quatre noms et charge Monsieur le Maire de la présenter aux services fiscaux.

- **Indemnité du Maire**

Monsieur le Maire expose que les maires bénéficient à titre automatique, sans délibération, d'indemnités de fonction, soit 991.80 € brut par mois pour les communes de moins de 500 habitants. Après en avoir délibéré, le Conseil municipal décide par 9 voix « pour » et 1 voix « contre » de fixer le montant des indemnités de Maire à 991.80 € à compter du 23 mai 2020.

Les indemnités de fonction seront automatiquement revalorisées en fonction de l'évolution de la valeur du point de l'indice et payées mensuellement.

- **Indemnité des adjoints au Maire**

Monsieur le Maire rappelle la réglementation concernant les indemnités de fonctions aux adjoints au Maire et indique que cette indemnité s'élève à 385.05 € brut par mois pour les communes de moins de 500 habitants.

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal décide par 8 voix « pour » et 1 voix « contre » de fixer le montant des indemnités pour les fonctions d'adjoint au Maire à 385.05 € à compter du 23 mai 2020.

Les indemnités de fonction seront automatiquement revalorisées en fonction de l'évolution de la valeur du point de l'indice et payées mensuellement.

- **Vente de la parcelle ZN 128**

Monsieur le Maire informe qu'il convient d'annuler la délibération N° 2014-004 du 18 février 2014 prise par l'ancien conseil concernant la vente d'une partie de lot 15 à M. et Mme SERVOUZE. Par courrier en date du 9 septembre 2014, ces personnes s'étaient rétractées. Les acquéreurs du lot 22 « le Clos des Salicaires » souhaitent acquérir cette parcelle. Monsieur le Maire propose de vendre aux mêmes conditions qu'il avait été convenu en 2014 soit 10 € du m² et frais d'acte notarié à charge des acheteurs.

Après explication et débat, le Conseil Municipal, accepte à l'unanimité des membres présents, ce projet de vente et charge Monsieur le Maire de faire toutes les démarches nécessaires et de signer tout document se référant à cette affaire.

- **Vote des taux**

Monsieur le Maire propose de ne pas augmenter les taxes pour l'année 2020 à savoir :

- Taxe foncière sur le bâti : 17.87 %
- Taxe foncière sur le non bâti : 44.67 %

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, accepte cette suggestion et de signer tout document se référant à cette affaire.

- **Vote des subventions**

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide d'attribuer les subventions de la façon suivante et inscrit cette somme au budget 2020, compte 6574 :

- | | |
|---------------------------------------|--------------------------------------|
| • ACCA de LE MUNG : 150 € | • Marché de l'espoir : 50 € |
| • Comité des Fêtes de LE MUNG : 150 € | • Sclérosés en plaques NAFSEP : 50 € |
| • FNACA : 50 € | • Ligue contre le cancer : 50 € |
| • France Alzheimer : 50 € | • Donneurs de sang bénévoles : 50 € |
| • Hôpital pour les enfants : 50 € | • Les boules savinoises : 50 € |
| • Institut Bergonié : 50 € | • Amicale tennis savinois : 50 € |

- **Questions diverses**

Projet abribus : les démarches sont relancées. Le cheminement doux est terminé, la demande de subvention a été adressée aux services du Département. L'achat de l'abribus fait partie des investissements pour le budget 2020.

Réserve incendie : Monsieur le Maire et les adjoints ont rencontré M FOUGERET du SDIS pour clarifier la situation. Un nouveau dossier doit leur être présenté le plus rapidement possible. Ce dossier sera étudié plus amplement lors du prochain conseil.

Hommage : réflexions concernant l'hommage pouvant être rendu à Messieurs RICHAUDEAU Jean-Louis, RENAULT Daniel et MOUNIER Bruno.

*

Réunion du 26 juin 2020

- **Approbation du précédent procès verbal**

Madame Fabienne RICHAUDEAU a précisé que la loi « Engagement et Proximité » permettait, sur proposition du Maire, de ne pas augmenter les indemnités. Elle a aussi fait part d'une erreur concernant le vote des conseillers pour la délibération relative à l'attribution de la prime exceptionnelle au profit de la secrétaire. En effet, l'ensemble des conseillers étaient pour. Le compte rendu sera donc modifié dans ce sens. Ces remarques sont prises en compte.

- **Vote du budget Commune**

Les membres acceptent à l'unanimité, le vote du budget qui s'équilibre en section d'investissement à 203 846.36 € et en section de fonctionnement à 202 636.38 €.

- **Vote du budget Lotissement**

Les membres acceptent à l'unanimité, le vote du budget qui s'équilibre en section d'investissement à 230 779.32 € et en section de fonctionnement à 235 460.78 €.

- **Achat d'un ordinateur pour le secrétariat**

Monsieur le Maire fait part au Conseil Municipal que la maintenance du matériel informatique de la mairie ne sera plus assurée à compter du 18 juillet prochain. Il convient de remplacer le matériel. Une proposition de Soluris avait été reçue en janvier dernier pour la somme de 1714 € TTC. Le Conseil Municipal autorise Monsieur le Maire à demander une réactualisation des devis et de les signer.

- **Approbation du PLU**

Monsieur le Maire rappelle que par délibération du 4 février 2020, le Conseil Municipal de Le Mung approuvait le projet du Plan Local d'Urbanisme. Le 6 avril 2020, la Préfecture de Charente-Maritime demandait le retrait de la délibération d'approbation du PLU pour cause d'illégalité partielle.

Suite à la rencontre du 27 mai 2020 avec Mme la Sous-Préfète de Saint-Jean d'Angély, des accords ont été trouvés. Il est donc proposé au Conseil Municipal d'approuver le projet d'élaboration du Plan Local d'Urbanisme.

- **Droit de préemption urbain**

Monsieur le Maire expose l'intérêt qu'il y a à instituer, sur le territoire communal, un droit de préemption urbain en vue de réaliser des actions ou opérations d'aménagements. La commune de Le Mung, qui a approuvé son Plan Local d'Urbanisme le 26 juin 2020, peut donc légitimement instituer le droit de préemption urbain sur l'ensemble des zones urbaines (U) et à urbaniser (AU et 1AU) délimitées par le PLU. Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide d'instituer le droit de préemption urbain sur l'ensemble des zones urbaines (U) et à urbaniser (AU et 1 AU).

- **Devis évacuation**

Monsieur le Maire informe le conseil municipal de soucis d'évacuation d'eaux pluviales au village de Chaud Bois et au village de la Lançonnière.

Les devis se décomposent comme suit :

- Entreprise « Marchand » pour le chantier sis Chaud Bois : 1 947.60 € HT soit 2 337.12 € TTC.
- Entreprise « Berton » pour le chantier sis Chaud Bois : 2 208.76 € HT soit 2 650.51 € TTC.
- Entreprise « Marchand » pour le chantier sis La Lançonnière : 671.40 € HT soit 805.68 € TTC

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, accepte les devis de l'entreprise « MARCHAND » et donne tous pouvoirs à Monsieur le Maire pour signer tout document se rapportant à ce dossier.

- **Questions diverses**

Haie lotissement : Monsieur le Maire explique que le règlement du lotissement est tacite et qu'il convient désormais de se référer au règlement du PLU. Aucune réglementation concernant l'entretien des haies est stipulé. Après discussion, il est convenu que la commune entretiendra le côté ouest de la haie, à charge des propriétaires d'entretenir le côté est.

Radar pédagogique : un devis a été adressé par le syndicat de la voirie. Ce dernier s'élève à 2 485.44 € TTC avec possibilité de subvention à hauteur de 40 % (soit 828 €). Le conseil préfère faire le test avec le radar prêté par le Département avant un éventuel achat.

Commission « communication » : Monsieur Florentin PINEAUD informe qu'il est en cours de réflexion concernant la création du site internet. Contact a été pris avec Soluris pour un accompagnement.

*

Réunion du 10 juillet 2020

- **Approbation du précédent procès verbal**

Madame Fabienne RICHAUDEAU suggère de prendre contact avec le service « urbanisme » de la Communauté de Communes concernant le cahier des charges du lotissement. Malgré que ce dernier ait plus de 10 ans, est-il toujours applicable ou abrogé par le règlement du PLU ?

- **Désignation du délégué et de trois suppléants pour les élections sénatoriales**

Monsieur le Maire informe les conseillers que les élections sénatoriales se dérouleront le 27 septembre prochain à LA ROCHELLE et qu'au vu de l'arrêté préfectoral DCC-BRGE du 30 juin 2020 il convient de désigner 1 délégué et 3 suppléants pour la commune. Monsieur BRUNETEAU Frédéric a été proclamé délégué. Madame ROY Aurélie a été proclamée suppléante N°1, Monsieur YONNET Alain a été proclamé suppléant N°2 et Madame REGNIER Sandra a été proclamée suppléante N°3

- **Désignation des suppléants à Soluris**

Le conseil municipal, désigne Madame ROY Aurélie comme 1^{ère} suppléante et Madame RICHAUDEAU Fabienne comme 2^{ème} suppléante.

- **Questions diverses**

Subvention : Monsieur le Maire informe le conseil qu'une demande de subvention a été adressée au Département concernant l'achat d'un abribus pour un coût de 2262 €. Une aide de 750 € pourra être attribuée.

Etude « assainissement » : la société NCA qui avait en charge le contrôle des systèmes d'assainissement sur la commune est venue rendre compte de l'étude. Sur la commune, il y a 149 habitations mais seulement 75 ont été contrôlées : 41 ne sont pas conformes. Certains administrés concernés par la mise aux normes de leur assainissement pourront prétendre à une aide par l'agence de l'eau. Le rapport complet est disponible au secrétariat.

Repas des aînés : Cette année 39 habitants de plus de 70 ans bénéficieront d'un colis. Budget d'un colis : 25 € maximum.

Résultats de l'élection municipale du 15 mars 2020

Participation : 55,46 %

Votes nuls : 0,76 %

Votes blancs : 0,76 %

(x) : nombre de voix

Rodolphe Bertrand : 93,85 %
(122)

Pascal Bobrie : 95,38 % (124)

Frédéric Bruneteau : 74,72 %
(97)

Thibaud Jolly : 96,15 % (125)

Estelle Loret : 88,46 % (115)

Florentin Pineaud : 96,92 % (126)

Christine Rateaud : 93,08 % (121)

Sandra Regnier : 98,46 % (128)

Fabienne Richaudeau : 94,62 %
(123)

Aurélien Roy : 98,46 % (128)

Alain Yonnet : 97,69 % (127)

Les travaux sur la commune

Le chemin piétonnier reliant Chaud-Bois aux Tartres

Le chemin piétonnier reliant Chaud-Bois aux Tartres a été terminé pendant le confinement. Désormais accessible à tous, à vélo comme à pied, il a aussi été éclairé pour permettre notamment aux plus jeunes Méléduuniens de rentrer du bus en toute sécurité.

Le lotissement « Le Clos des Salicaires »

Dans les prochains mois, plusieurs travaux de valorisation du lotissement sont à prévoir. A l'heure actuelle, la majorité des lots a été vendu. Depuis le début de l'année, 6 sont avec option.



La mise en place du radar pédagogique

Comme certains d'entre vous ont pu le voir, un radar pédagogique a été installé dans le bourg. Ce radar, prêté par le Conseil départemental, restera jusque fin août / début septembre en place. Il permet notamment d'avoir en continu un suivi des vitesses des véhicules qui passent.



État civil

Naissances : aucune naissance

Mariages : aucun mariage

Décès :

- Mme Solange PINEAUD (*La Lançonnière*), née BESSARD, décédée le 31 décembre 2019 ;
- M. Jean-Louis RICHAUDEAU (*La Maison Michel*), décédé le 11 février 2020 ;
- Mme Gisèle LASJAUNIAS (*Les Abelins*), décédée le 20 avril 2020 ;
- Melle Yvette BITEAU (*Le Bourg*), décédée le 19 mai 2020.

Hommages

Le 17 juin, **Madame Charlotte Gravat**, a fêté ses 100 Printemps à la résidence de la Savinoise, qu'elle occupe depuis 2009, après avoir quitté le village des Abelins. Nous lui avons souhaité tous nos vœux, nous avons partagé un moment très agréable en sa compagnie, elle ne manque pas d'humour, ceux qui la connaissent vous le diront. Mme Gravat est une belle personne, pleine de vie et d'optimisme.

Merci Madame Gravat, joyeux anniversaire.



*Avoir 100 ans
C'est avoir connu le temps d'avant
Être un puits de science
L'anniversaire des cent ans est un cadeau offert à ceux
qui ont su cultiver la patience.
Avoir cent ans,
c'est avoir connu les
temps anciens où tout se construisait de ses mains.
Fêter son siècle de vie c'est se souvenir d'hier,
profiter du présent sans penser à demain.*



*



Le 11 février dernier, c'est une personne chère à notre commune et son histoire qui s'en est allée brutalement, emportant avec elle plus de 25 ans d'engagement méléduzien en tant que conseiller municipal puis Maire, ou tout simplement citoyen. Un engagement sans faille, appuyé par des convictions profondes, des projets continus dont nous pouvons observer l'aboutissement autour de nous au quotidien. Une implication source d'inspiration pour tout citoyen, à l'heure où l'individu prime sur le collectif. A Le Mung, **Jean-Louis Richaudeau** a laissé le souvenir d'un élu dévoué, à l'écoute. C'est aussi une partie de la mémoire du Mung qui s'efface avec sa disparition. Une connaissance pointue de la terre et de ses habitants qu'il aimait raconter avec plaisir, lorsque les situations se présentaient.

À sa femme, à ses enfants et petits-enfants, nos sincères condoléances.

Quelques informations utiles

Permanences de la Mairie

- Le mardi, de 14 heures et 18 heures
- Le vendredi, de 14 heures à 18 heures.

Pour toute informations, vous pouvez contacter le secrétariat de la Mairie au 05.46.90.17.37.

L'adresse mail est la suivante : mairie@lemung.fr.

Numéros de téléphone du Maire et des adjoints :

- Frédéric Bruneteau : 06.82.65.41.48
- Aurélie Roy : 06.64.17.38.06
- Alain Yonnet : 06.85.71.14.70



Avis aux lecteurs, une bibliothèque, certes petite, existe au Mung ! Plein de livres divers vous attendent, que vous pouvez emprunter le temps d'une semaine ou d'un été. Si aussi vous avez des livres dont vous souhaitez vous débarrasser, mais dont vous souhaitez faire profiter, vous pouvez les apporter, peut-être plairont-ils à d'autres ?



Tarifs de la location de la salle des fêtes

Week-end pour les habitants : 80 €

Week-end pour les extérieurs : 100 €

Associations extérieures : 50 € la journée (en semaine)

Associations communales : gratuit

Associations sportives communales : 100 € l'année



Le coin des associations



L'association communale des chasseurs agréés (ACCA Le MUNG)

La saison de chasse aurait dû se terminer fin juin par notre Assemblée générale. Mais elle n'a pu avoir lieu pour cause de pandémie. Elle aura lieu très prochainement. Les battues aux renards prévues au mois de mars furent annulées. Nous avons prévu un repas au mois de mai que nous n'avons pu faire tout comme la marche fin juin. J'avais espoir que notre traditionnel méchoui du mois d'août puisse avoir lieu mais vu les circonstances actuelles il me semble plus raisonnable à mon grand regret d'annuler cette manifestation pour cette année.



La remise des cartes se fera comme d'habitude la veille de l'ouverture de 14h30 à 18h à la salle des fêtes.

Enfin, je ne peux terminer sans avoir une pensée pour Jean-Louis RICHAUDEAU qui nous a quittés brutalement ce 11 février. Lui qui a été président de l'ACCA puis Maire de nombreuses années, il a toujours eu à cœur de participer aux activités de l'ACCA. Et depuis plusieurs années il était très actif à l'organisation de la marche, toujours soucieux du détail. Sa présence nous manquera.

Chasseurs et non chasseurs de la commune, le conseil d'administration et moi-même, malgré cette pandémie vous souhaitons de bonnes vacances.

Le Président,
Vincent GUILLOT

*

Le comité des fêtes de LE MUNG

Chers Mélédueniens,

Juste un petit mot pour vous dire que le « comité des fêtes » est toujours là mais comme vous le savez, en raison des réglementations sanitaires du COVID19 l'organisation de nos activités habituelles reste difficile.

Une petite pensée pour M. Richaudeau Jean-Louis qui nous a quittés en ce début d'année, il donnait beaucoup de son temps aux associations de sa commune dont il était fier ; il va beaucoup nous manquer...

A très bientôt, ou j'espère, pour notre Loto d'automne.



La Présidente et toute l'équipe.

Présentation d'une nouvelle association : SOL Y MAR

Présente depuis 3 ans dans le secteur, l'Association SOL Y MAR s'implante cette année, en nouveauté, dans la commune de LE MUNG.

Isabel, instructrice diplômée, vous propose des cours de ZUMBA Dance.

Ces cours se tiendront dès le Mardi 8 Septembre à la salle des fêtes de LE MUNG.

Des cours similaires auront lieu également à PORT D'ENVAUX le jeudi et à LUCHAT le mercredi.

Une section Flamenco Sevillanes se tiendra aussi à PORT D'ENVAUX le jeudi.

Les débutants sont les bienvenus, et le premier cours d'essai est gratuit pour tout le monde. Compte tenu de la réglementation sanitaire actuelle, le créneau horaire sur la commune de LE MUNG sera de 19 h à 20h30 et se divisera en 2 sessions (jusqu'à nouvel ordre et directives des élus).

Renseignements et inscriptions par téléphone au 06 21 53 49 66 ou par mail : thisaflo@gmail.com

ZUMBA

LE MUNG Le mardi à
partir du 8 septembre

LUCHAT Le mercredi à
partir du 9 septembre

PORT D'ENVAUX Le jeudi à
partir du 10 septembre

Association SOL Y MAR

Flamenco Sevillanes

PORT D'ENVAUX
Le jeudi à partir du 10 septembre



*Renseignements et inscriptions
Isabel au 06 21 53 49 66*

A ne pas manquer !

14 & 15 août 2020 à 20h > Port Miniature de Le Mung / Saint Savinien-sur-Charente
Concert flottant "Le pianO du lac"

AVEC LE SPECTACLE "MUSIQUES FLOTTANTES"

Compositions poétiques en trio

Avec : Cédric Granelle (piano), Delphine Coutant (chant, violon), Daniel Trutet (violoncelle)

Un pianO, un lac, une plage... L'image peut paraître surréaliste mais l'embarcation du pianO du lac, un demi-queue, flotte bel et bien ! Le pianiste Cédric Granelle, la chanteuse et violoniste Delphine Coutant et le violoncelliste Daniel Trutet embarquent le public sur l'eau pour naviguer entre compositions originales et improvisations. Laissez-vous enchanter par ce trio onirique pour un concert flottant empreint de poésie...

Spectacle tout public
Durée du concert 1h15
Prix conseillé : 10€

**Attention, réservation à l'avance obligatoire
(nombre de place à la vente réduit pour respecter
la distanciation physique)
Places en vente sur notre
site www.pianodulac.fr / Ou directement en ligne
ICI > [https://www.billetweb.fr/le-mung-port-
miniature-de-saint-savinien](https://www.billetweb.fr/le-mung-port-miniature-de-saint-savinien)**



4 jours de course, 5 étapes, le Tour Poitou-Charentes passe au Mung cette année ! A vos tablettes, le passage est fixé à **13h30** sur notre commune, le **28 août**.



Tenez-vous prêt, notre commune accueillera bientôt, pour quelques semaines, l'exposition « Sauvage des Rues : belles et rebelles », dans le but de sensibiliser les habitants à l'installation spontanée des herbes indésirables, parfois esthétique malgré les réticences. Cet outil pédagogique a pour objectif de changer le regard du public sur les plantes spontanées parfois jugées « indésirables », de mieux comprendre les démarches de réduction des pesticides et de connaître davantage les plantes de nos rues. L'exposition contient 16 panneaux, qui seront disséminés sur la commune.





HORAIRES DU 28/09/2020 AU 25/10/2020 LA ROCHELLE > BORDEAUX

Pour les trains LA ROCHELLE PORTE DAUPHINE-ROCHFORT, se reporter à la fiche horaire de la ligne

Cette fiche horaires est régulièrement mise à jour sur ter.sncf.com/nouvelle-aquitaine. Pensez à vous reporter aux renvois.



LUNDI à VENDREDI (sauf fêtes)

Mode de transport	TER		TER + CAR		TER		TER + CAR		TER		TER + CAR		TER		TER + CAR		TER		TER + CAR	
	N°	TER	N°	TER	N°	TER	N°	TER	N°	TER	N°	TER	N°	TER	N°	TER	N°	TER	N°	TER
N°	451801	451803	62401	62403	62405	62407	62409	62411	62413	62415	62417	62419	62421	62423	62425	62427	62429	62431	62433	62435
Jours de circulation	Lun, Ven	Lun, Ven	Lun, Ven	Lun, Ven	Lun, Ven	Lun, Ven	Lun, Ven	Lun, Ven	Lun, Ven	Lun, Ven	Lun, Ven	Lun, Ven	Lun, Ven	Lun, Ven	Lun, Ven	Lun, Ven	Lun, Ven	Lun, Ven	Lun, Ven	Lun, Ven
Correspondances	Paris (Paris)		Nantes (Nantes)		Nantes (Nantes)		Nantes (Nantes)		Nantes (Nantes)		Nantes (Nantes)									
Provenance	LA ROCHELLE VILLE		CHATELAILLON		ROCHFORT		Tonlay-Charente		Bords		St Savinien-sur-Charente		SAINTE ANNE		PONS		JONZAC		Mortedeix	
TER	05:34	06:26	07:41	08:43	09:25	11:40	12:39	13:10	13:25	16:37	17:07	17:41	18:15	18:25	18:59	19:19	21:29			
TER + CAR	05:43	06:41	07:59	08:56	-	12:00	13:07	-	-	16:46	17:16	17:54	-	-	19:16	19:34	21:40			
TER	05:56	06:55	08:04	09:13	10:00	-	12:20	13:34	14:00	-	16:59	17:31	18:11	19:00	-	19:37	19:38	21:50		
TER + CAR	06:04	07:04	08:13	09:22	10:00	-	12:20	13:34	14:00	-	17:07	17:57	19:00	-	19:38	19:38	22:06			
TER	-	-	07:10	-	09:28	-	-	-	-	-	17:45	18:25	-	-	19:42	19:47	20:43	22:15		
TER + CAR	-	-	07:19	-	09:37	-	-	-	-	-	17:54	18:35	-	-	20:00	19:55	20:52	22:26		
TER	06:29	07:30	08:33	09:50	10:54	-	13:09	14:36	14:54	-	17:27	18:06	18:48	19:54	-	20:10	20:16	21:55	22:37	
TER + CAR	06:38	07:39	08:42	10:00	11:04	-	13:19	14:46	15:04	-	17:36	18:15	19:00	-	19:58	-	-	-	-	-
TER	06:50	08:35	09:34	10:51	11:55	-	13:40	-	-	16:50	17:34	18:11	19:00	-	19:32	21:59	-	-	-	-
TER + CAR	06:59	08:39	09:38	10:55	11:59	-	13:40	-	-	17:04	17:42	18:19	19:00	-	19:38	22:06	-	-	-	-
TER	06:59	07:15	08:50	-	08:50	-	14:20	-	17:30	18:34	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
TER + CAR	07:08	07:24	08:59	-	08:59	-	14:44	-	17:54	17:58	18:07	18:18	18:57	19:10	-	-	-	-	-	-
TER	07:02	07:31	08:03	08:38	09:44	-	-	-	-	18:27	19:30	-	-	-	-	-	-	-	-	-
TER + CAR	07:15	07:50	08:16	08:57	10:03	-	-	-	-	18:45	19:45	-	-	-	-	-	-	-	-	-
TER	07:20	07:55	08:22	09:00	10:08	-	12:30	13:00	13:44	16:50	18:00	18:51	19:30	-	21:50	21:00	-	-	-	-
TER + CAR	07:29	08:04	08:31	09:09	10:17	-	12:30	13:00	13:44	17:04	18:14	19:05	19:30	-	21:59	21:00	-	-	-	-

LEGENDE

Dim. : inclus les jours fériés.

SAMEDI, DIMANCHE et FETES

Mode de transport	TER + CAR		TER + CAR		TER		TER + CAR		TER		TER + CAR		TER		TER + CAR		TER		TER + CAR	
	N°	TER + CAR	N°	TER + CAR	N°	TER	N°	TER + CAR	N°	TER	N°	TER + CAR	N°	TER	N°	TER + CAR	N°	TER	N°	TER + CAR
N°	864801	864803	62401	62403	62405	62407	62409	62411	62413	62415	62417	62419	62421	62423	62425	62427	62429	62431	62433	62435
Jours de circulation	Sam.	Sam. à Dim.	Sam. à Dim.	Sam. à Dim.	Dim.	Dim.	Dim.	Sam. à Dim.	Sam. à Dim.	Sam.	Dim.									
Correspondances	Paris (Paris)		Nantes (Nantes)		Nantes (Nantes)		Nantes (Nantes)		Nantes (Nantes)		Nantes (Nantes)									
Provenance	LA ROCHELLE VILLE		CHATELAILLON		ROCHFORT		Tonlay-Charente		Bords		St Savinien-sur-Charente		SAINTE ANNE		PONS		JONZAC		Mortedeix	
TER + CAR	05:34	07:41	09:15	09:25	11:40	13:15	13:25	15:37	16:37	17:33	18:15	18:25	18:59	19:19	21:29					
TER	05:43	07:50	-	-	11:49	-	-	15:46	16:51	17:42	-	-	19:14	21:42						
TER + CAR	05:56	08:04	10:00	-	12:04	-	-	16:01	17:07	17:57	19:00	-	19:32	21:59						
TER	-	-	-	-	-	-	-	-	17:14	17:34	-	-	19:38	22:06						
TER + CAR	-	-	-	-	-	-	-	-	17:23	-	-	-	19:47	22:15						
TER	-	-	-	-	-	-	-	-	17:31	-	-	-	19:55	22:24						
TER + CAR	06:29	08:33	10:54	-	12:33	-	14:54	16:30	17:44	18:26	19:54	-	20:08	22:37						
TER	06:38	08:42	11:05	-	12:44	-	15:04	16:30	17:36	18:15	19:58	-	-	-						
TER + CAR	06:50	08:50	-	-	13:15	-	-	17:10	18:02	19:10	-	-	-	-						
TER	07:10	09:10	-	-	13:15	-	-	17:10	18:02	19:10	-	-	-	-						
TER + CAR	07:30	09:30	-	-	13:35	-	-	17:30	18:22	19:30	-	-	-	-						
TER	07:50	09:50	-	-	13:55	-	-	17:50	18:42	19:50	-	-	-	-						
TER + CAR	08:14	10:14	-	-	14:19	14:32	-	18:14	19:06	20:14	-	-	-	-						
TER	08:34	10:34	-	-	14:52	-	-	18:34	19:26	20:34	-	-	-	-						
TER + CAR	09:14	11:14	12:50	12:50	15:11	-	-	19:14	20:06	21:14	21:59	21:59	-	-						

INFOS TER

- Le transport des vélos à bord des trains TER Nouvelle-Aquitaine est autorisé dans les espaces dédiés (dans la stricte limite des places disponibles, avec en moyenne 6 places par train). SNCF se réserve le droit de refuser des vélos supplémentaires. Préparez votre voyage en consultant les conditions d'embarquement des vélos, sur le site TER Nouvelle-Aquitaine.

INFOS TRAVAUX

Période de travaux programmée :
- du 31 août au 29 novembre 2020.

MA LIGNE TER ANGOULÔME, SAINTONGE, AUNIS, POITOU

Pour suivre l'actualité de votre ligne, rejoignez-nous!



HORAIRES DU 28/09/2020 AU 25/10/2020 BORDEAUX > LA ROCHELLE

Pour les trains LA ROCHELLE PORTE DAUPHINE-ROCHFORT, se reporter à la fiche horaire de la ligne

Cette fiche horaires est régulièrement mise à jour sur ter.sncf.com/nouvelle-aquitaine. Pensez à vous reporter aux renvois.



LUNDI à VENDREDI (sauf fêtes)

Mode de transport	TER		TER + CAR		TER		TER + CAR		TER		TER + CAR		TER		TER + CAR		TER		TER + CAR	
	N°	TER	N°	TER	N°	TER	N°	TER	N°	TER	N°	TER	N°	TER	N°	TER	N°	TER	N°	TER
N°	864751	864753	62401	62403	62405	62407	62409	62411	62413	62415	62417	62419	62421	62423	62425	62427	62429	62431	62433	62435
Jours de circulation	Lun, Ven	Lun, Ven	Lun, Ven	Lun, Ven	Lun, Ven	Lun, Ven	Lun, Ven	Lun, Ven	Lun, Ven	Lun, Ven	Lun, Ven	Lun, Ven	Lun, Ven	Lun, Ven	Lun, Ven	Lun, Ven	Lun, Ven	Lun, Ven	Lun, Ven	Lun, Ven
Correspondances	Paris (Paris)		Nantes (Nantes)		Nantes (Nantes)		Nantes (Nantes)		Nantes (Nantes)		Nantes (Nantes)		Nantes (Nantes)		Nantes (Nantes)		Nantes (Nantes)		Nantes (Nantes)	
Provenance	BORDEAUX ST JEAN		CENON		ST-ANDRÉ-DE-CUBZAC		ST-MARINS-ST-YZAN		Bussac		Mortedeix		JONZAC		PONS		SAINTE ANNE		St Savinien-sur-Charente	
TER	04:50	06:45	07:55	07:22	08:08	08:08	10:40	11:22	14:05	14:40	16:05	17:04	16:53	17:25	17:45	18:05				
TER + CAR	05:00	06:55	08:05	-	08:13	-	10:50	-	14:10	-	16:15	-	16:59	17:30	17:50	18:10				
TER	05:10	07:05	08:15	-	08:32	-	11:10	-	14:30	-	16:35	-	17:17	17:48	18:08	18:28				
TER + CAR	05:20	07:15	08:25	-	08:41	-	11:20	-	14:40	-	16:45	-	17:27	17:58	18:18	18:38				
TER	05:30	07:25	08:35	-	08:52	-	11:30	-	14:50	-	16:55	-	17:37	18:08	18:28	18:48				
TER + CAR	05:40	07:35	08:45	-	09:02	-	11:40	-	15:00	-	17:05	-	17:47	18:18	18:38	18:58				
TER	05:50	07:45	08:55	-	09:12	-	11:50	-	15:10	-	17:15	-	17:57	18:28	18:48	19:08				
TER + CAR	06:00	07:55	09:05	-	09:22	-	12:00	-	15:20	-	17:25	-	18:07	18:38	18:58	19:18				
TER	06:10	08:05	09:15	-	09:32	-	12:10	-	15:30	-	17:35	-	18:17	18:48	19:08	19:28				
TER + CAR	06:20	08:15	09:25	-	09:42	-	12:20	-	15:40	-	17:45	-	18:27	18:58	19:18	19:38				
TER	06:30	08:25	09:35	-	09:52	-	12:30	-	15:50	-	17:55	-	18:37	19:08	19:28	19:48				
TER + CAR	06:40	08:35	09:45	-	10:02	-	12:40	-	16:00	-	18:05	-	18:47	19:18	19:38	19:58				
TER	06:50	08:45	09:55	-	10:12	-	12:50													

